

## Le Sainte-Maure

Directeur de publication : Michel Champigny, rédactrice en chef : Claire Vachedor, conception, rédaction : C. Auzanneau

N° 4 - MI-JANVIER 2015

### Le mot du maire

Mon équipe et moi-même vous souhaitons de passer une merveilleuse année ! Qu'elle vous apporte son lot de bonheur, un florilège de petites et grandes surprises,

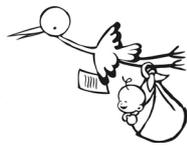
une kyrielle de liens, d'amitié et d'amour sans cesse renforcés et, cerise sur le gâteau, une santé d'enfer !

Michel Champigny

#### CONTRAT NAISSANCE

Depuis deux mois, la municipalité a signé un contrat avec une banque de notre commune qui donne droit, à l'occasion de la naissance d'un enfant, à des avantages bancaires.

N'oubliez pas de demander à l'accueil de la mairie le « contrat naissance » lors de votre reconnaissance anticipée de naissance.



#### HANGAR, RUE DES COTEAUX

Dans le cadre du projet de construction de 4 logements locatifs par la société Touraine Logement, la commune envisage de mettre à disposition, par le biais d'un bail emphytéotique, une partie du terrain (environ

1 500 m<sup>2</sup>), situé au lieu-dit « Les Prés de Marans », rue des Coteaux. Ce terrain est actuellement occupé par un hangar qu'il convient de démonter pour permettre la réalisation de ce projet. M. le Maire a validé le permis de démolir du hangar.

#### DE NOUVELLES MENUISERIES A LA MAIRIE

La commune envisage de changer les menuiseries du premier étage de la mairie, côté place du Maréchal Leclerc. En effet, les menuiseries, actuellement en PVC, n'assurent plus

une bonne isolation. Il est proposé de les remplacer par des menuiseries en bois, avec double vitrage, peintes dans un ton de gris, suivant l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

#### GENS DU VOYAGE

Notre promesse de campagne sur la mise en place d'aire d'accueil des gens du voyage est toujours d'actualité. Aucun texte de loi nous l'impose à ce jour. Notre opposition à ce projet est même renforcée puisqu'un

décret et un arrêté seront prochainement publiés sur la modulation de l'aide à la place d'aire d'accueil des gens du voyage. Les aides de l'Etat vont diminuer et les communes devront financer la différence.

#### GRENIER DE L'ESPACE THEURIET

La commune envisage d'aménager le grenier du bâtiment « Theuriet » pour créer des salles destinées aux associations. Ces travaux nécessitent des autorisations administratives.

M. le Maire a donc déposé une demande de permis de

construire et d'autorisation de construire afin d'aménager ou de modifier le bâtiment Theuriet pour l'aménagement du grenier. Une demande de subvention est en cours pour le financement de ce projet.



Simulation 3D : cabinet MAES

#### SPORT : DES PROJETS...

##### 1) Création d'un club de rugby.

Une première réunion a eu lieu le 20 décembre en mairie.

Une dizaine de personnes étaient présentes avec des gens motivés pour cet objectif. Plusieurs sponsors se sont déjà manifestés, un lieu d'entraînement a été évoqué, une personne présente a manifesté le souhait de suivre une formation d'entraîneur. Que des signaux positifs et extrêmement encourageants pour la suite. Les prochaines étapes sont la rencontre en janvier avec le comité

départemental de rugby et la mise en place du bureau.



##### 2) Création de parcours VTT

fléchés, pérennes, ludiques, sportifs et culturels à la découverte du patrimoine du canton. Le but est de faire plusieurs parcours adaptés à tous. Pour cela, nous avons dans cette commission des élus et des membres extérieurs qui ont une expérience dans ce domaine comme le président du club cycliste, le président du club cyclo et aussi des vététistes confirmés.



L'objectif pour ces deux projets est de voir le jour en 2015.

## MAISONNETTE AU CIMETIERE

Les agents de la commune ont entrepris la rénovation de la maisonnette située à l'entrée du cimetière. Cette opération va permettre la sauvegarde du patrimoine communal.

*Un peu d'histoire...*

Suite au nivellement du cimetière en 1873, la cave qui servait d'abri aux personnes travaillant au cimetière et à leurs outils a été comblée.

Le maire a alors proposé de construire un abri en maçonnerie. Le devis s'élevait à la somme de 500 francs. Considérant l'urgence de cette construction, tant pour l'usage des ouvriers, que pour mettre en sûreté les outils et autres ustensiles servant aux sépultures, le projet a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal du 15 février 1874.



## AVENUE DE GAULLE

Une intervention d'élagage va se faire sur les platanes de l'avenue. Même si ces arbres sont encore jeunes, le platane est un arbre de grand développement. Il est donc primordial d'anticiper afin de pérenniser cet alignement et d'éviter tout stress, source de maladies. Il s'agit donc d'une taille douce qui va permettre

de guider l'arbre vers sa forme définitive. Cela évitera une intervention brutale de sauvetage dans quelques années. Ce chantier prendra une dimension formation puisqu'il sera réalisé en partenariat avec le lycée agricole de Fondettes.

## 32 RUE PATRY

La réhabilitation de l'ancienne cordonnerie a démarré en novembre. La première phase de

démolition se termine ces jours-ci. Trois logements seront livrés pour la rentrée de septembre.

 Retrouvez toute l'actualité de la ville :  
l'agenda des manifestations,  
les comptes-rendus des conseils municipaux,  
la programmation ciné... sur le site Internet :  
[www.sainte-maure-de-touraine.fr](http://www.sainte-maure-de-touraine.fr)  
Et inscrivez-vous aux lettres d'information !

## GROUPEMENTS D'ACHAT GAZ

Les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire et d'autres départements ont créé le « Pôle Energie Centre ». Ils ont constitué un groupe-ment de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique. Le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire)

est le coordonnateur de ces services. Aujourd'hui notre commune, pour le chauffage au gaz des locaux collectifs, écoles, mairie... paie entre 65 000€ et 85 000€ par an en fonction des conditions climatiques. Avec cet accord on peut espérer une économie de 15 000 à 25 000€ pour la commune en 2015.

## LES PRIX MALINS DES SAINTE-MAURIENS

La période de changement de contrat complémentaire santé étant, dans sa majorité, terminée, nous vous informons que les personnes adhérentes à Harmonie Mutuelle en contrat individuel peuvent changer tout au long de l'année leur contrat pour faire partie du groupement afin d'obtenir des prix préférentiels avec de bonnes prestations.

**Conditions pour pouvoir prétendre à ce contrat collectif :**

Il faut qu'un membre de la famille ait 60 ans pour que les autres membres (tout âge confondu) puissent y prétendre. La réglementation actuelle fait que certaines personnes ne peuvent adhérer à ce groupement comme :

- les porteurs de la CMU et CMU complémentaire.
- les porteurs d'un contrat mutuel collectif obligatoire employeur.
- la perte du régime obligatoire.

**Solutions pour les chômeurs :**

• Le rattachement au conjoint : être rattaché(e) au contrat de mutuelle d'entreprise ou individuel de son conjoint (ou partenaire de PACS) est une solution intéressante pour la personne sans activité. Cette option lui

permet de bénéficier, en tant qu'ayant-droit, des garanties d'une mutuelle durant sa période de chômage.



• CMU (couverture maladie universelle).

• C M U - C (complémentaire) : il s'agit d'une couverture maladie complémentaire, en complément du régime obligatoire. Elle permet d'offrir une complémentaire santé gratuite.

• L'ACS (aide à la complémentaire santé) : il s'agit d'une aide de l'Assurance Maladie destinée aux personnes ayant des revenus modestes. Elle leur permet, par le biais de chèques santé, d'acquérir une complémentaire santé. L'ACS est octroyée aux personnes à faibles revenus mais n'ayant pas accès à la CMU. Le coût de cette complémentaire santé est alors réduit.

**Projet groupement fioul et gaz :**

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres le nouveau projet de l'association. N'oubliez pas de nous retourner votre réponse, si vous le désirez, au siège social de l'association « Les prix malins des Sainte-Mauriens » à la Mairie.